



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL - FMI

Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique centrale

Renforcer les capacités macroéconomiques de l'Afrique centrale



## Note relative à la mission sur les recettes affectées au Gabon

Une mission d'assistance technique AFC s'est déroulée du 27 mai au 07 juin 2019 à Libreville. La mission avait pour objectifs : (i) améliorer la prise en charge des recettes affectées dans la loi de finances et leurs conditions d'exécution ; (ii) appuyer l'opérationnalisation de la cellule en charge de la tutelle des établissements publics nationaux (EPN). Elle s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre des réformes structurelles contenues dans le programme économique du Gouvernement gabonais soutenu par le FMI.

Des progrès importants ont été réalisés depuis 2017 pour garantir le respect des principes fondamentaux de l'unité et de l'universalité du budget de l'Etat. Trois nouveaux CAS ont été créés depuis 2017 (Loi de finances rectificative), s'ajoutant aux six CAS existants, un neuvième doit être ouvert dans la loi de finances 2020. Des progrès significatifs de transparence budgétaire et de rationalisation de la gestion des recettes affectées ont ainsi été réalisés depuis la dernière mission d'AFRITAC en 2017. La mission a recommandé entre autres une rationalisation des affectations de recette notamment en ce qui concerne les Attributions de produit et de distinguer dans les textes officiels réglementaires, et dans les lois de finances les différentes catégories de recettes affectées telles qu'elles sont définies dans la LOLFEB. La mission a insisté sur la nécessité du respect des procédures budgétaires pour l'exécution des recettes et des dépenses relatives au CAS.